

Assemblée communale de la commune mixte de Crémines

Jeudi 1er décembre 2022 à 20h15

à la halle de gymnastique de Crémines

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver le budget 2023 du Syndicat scolaire du Grand Val.
2. Discuter et approuver le crédit d'investissement pour la réfection de la conduite d'eau potable Les Arquebusiers d'un montant de :

Montant brut	chf 419'500.-
./. Subvention cantonale	chf - 6'000.-

A charge de la commune de Crémines	chf 413'000.-
3. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour la réfection du pont rue Albert Gobat d'un montant de chf 39'100.-.
4. Discuter et approuver un crédit d'investissement pour le remplacement de la benne à verres d'un montant de chf 34'000.-.
5. Discuter et approuver le budget 2023 de la Commune mixte de Crémines.
6. Prendre connaissance du décompte final de la réfection des façades, du toit et des volets de la Binzberg.
7. Prendre connaissance du rapport d'examen préalable de l'OACOT concernant notre demande de modification du Règlement de construction actuel, RAC article 7.
8. Divers.

Dès le 27 octobre 2022, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Budget 2023 du SSGV
- Budget 2023 de la Commune mixte de Crémines

Un recours en matière communale peut être déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2 à 2608 Courtelary, au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de l'Assemblée communale.

Crémines, le 26 octobre 2022